
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans les districts de Senlis, Montdidier, Mirande, Barjols, Decize, Epernay, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans les districts de Senlis, Montdidier, Mirande, Barjols, Decize, Epernay, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 406-407;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28442_t1_0406_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

parvenir sans crainte à faire naufrager le vaisseau de la République.

L'énergie et le courage de la Convention nationale étaient nécessaires pour arrêter des contre-révolutionnaires que, sans les connaître, la patrie caressait peut être ! et comblait de ses bienfaits.

La loi du 14 frimaire qui établit un gouvernement révolutionnaire, et qui par ses mesures bienfaisantes a revivifié tous les rouages du gouvernement constitutionnel qui se trouvaient paralysés entre les mains de plusieurs fonctionnaires publics infidèles, était le seul remède à apporter à tant de maux qui semblaient menacer la République. Eh bien, Citoyen président, la sagesse, le courage, les lumières et les principes de nos législateurs, puisés dans la nature, ont paré à tous ces maux par l'effet de cette loi salutaire qui doit faire trembler les faux patriotes, les modérés et les froids égoïstes qui regardaient l'égalité comme un obstacle à leurs plaisirs et à leur tranquillité dont ils jouissaient dans le sein de l'abondance.

La Société populaire et républicaine de Moulon-Meuse rend chaque jour hommage à la Convention nationale, d'avoir, dans toutes les circonstances périlleuses, trouvé le moyen de sauver la patrie. Son Comité de salut public vient encore de déjouer tout récemment les complots et les trames odieuses dirigés par les députés infidèles et prévaricateurs que la Convention nationale vient de livrer au glaive de la loi.

Cette Société toujours fidèle et attachée à la représentation nationale la prie d'agréer ses remerciements pour l'établissement du gouvernement révolutionnaire qu'elle a décrété, le seul fait dans ces circonstances, pour faire trembler les traîtres et les punir de leurs forfaits.

Tu peux, Citoyen président, assurer la Convention nationale que chaque sociétaire a juré de vivre libre ou mourir, et que ce serment sacré ne sera point violé; assure-là aussi des sentiments révolutionnaires qui dirigent cette Société et dis-lui de ne se séparer et de ne quitter son poste que quand la République ne sera plus agitée par les esclaves des tyrans et les intrigants de l'intérieur, enfin que quand les scélérats seront généralement anéantis et que le peuple français, vainqueur de ses ennemis, leur dictera des lois. Salut ».

F. AUBORTIN (*vice-présid.*), FEBVIÈRE (*secrét.*), SCHMIT (*secrét.*).

c

[*La Sté popul. de Mauléon, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Citoyens,

Nous avons été saisis d'horreur à la réception de la nouvelle de l'affreuse conspiration que très heureusement vous avez découverte. Oui! Citoyens, la Société montagnarde de Mauléon a partagé les sentimens de la commune de Paris et ceux de la République entière sur les dangers que des traîtres ont voulu faire courir à nos représentans. Le premier moment aurait été attendrissant pour vous et si un espace de deux cents lieues ne nous eut séparés vous nous auriez vus arriver sur le champ en masse, pour

vous former des barrières de nos corps, dans la crainte que la terre ne vomît encore quelques-uns de ces monstres prêts à s'élançer sur la représentation nationale. Vengez le peuple. Citoyens, par la punition des coupables.

Eh! Malheureux, que ne devraient-ils pas souffrir si la punition devait être proportionnée à la grandeur du crime! Quoi! attaquer la représentation nationale! Le peuple entier de France! Cette idée est au-dessus de nous...

Oui, Citoyens, la Convention nationale existera pour le bonheur de la République et les scélérats qui oseraient concevoir l'idée de la dissoudre ou de la diviser, périront ainsi que les tyrans, et leurs suppôts qui les font mouvoir. Nous vous invitons de nouveau, Citoyens, à rester à vos postes jusqu'à ce que le bonheur du peuple soit assuré par une paix durable, et comptez qu'aussi ennemis de la tyrannie que fidèles à nos sermens, nous verserons jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la défense de la sainte Montagne et des sages lois émanées d'elle ».

POURLAUBORDE (*présid.*), LANCEL, DAGUER (*secrét.*).

d

[*Le distr. de Morlaix, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Représentants d'un peuple libre,

Vous avez fait une révolution telle que les annales de l'histoire n'en présentent pas de pareille : l'hydre de la tyrannie abattue, la liberté conquise et les chaînes de l'esclavage rompues par vos mains au-delà des mers, le règne de l'égalité rétabli parmi les hommes, la superstition détruite, un temple élevé à la Raison, les leçons de la morale substituées à l'école des préjugés, les vertus et les talents honorés, le vice voué à l'opprobre, une douce et honorable existence assurée à l'homme laborieux, les secours de l'humanité et de la bienfaisance nationale portés aux infirmes, la mendicité et l'oisiveté exilées, l'intrigue avilie, l'égoïsme regardé comme un crime, l'homme intègre appelé pour être l'organe de la loi, l'édifice d'une constitution républicaine élevé pour le bonheur du peuple, Législateurs, voilà l'esquisse de vos travaux, voilà ce que le génie de la liberté a produit au milieu des factions, et des complots sans cesse renouvelés par les lâches qui les ourdissaient dans le silence du crime. Grâce vous soient rendues; l'énergie des mesures révolutionnaires a déjoué jusqu'ici les noirs projets de nos ennemis. N'abandonnez pas le vaisseau de l'Etat; conduit par vous il arrivera à bon port, vous sçavez encore éviter les écueils et la République sera sauvée ».

GUILLAUME cadet, P. de BACGHORS, CEVENNEC, LE GORREC, RICHARD, LE GOFF, BERVES, LA GUERN fils.

2

Les agens nationaux des districts de Senlis, de Montdidier, de Mirande, de Barjols, de De-

cize, d'Épernay; les administrateurs du district de Niort annoncent que les adjudications de biens d'émigrés se continuent avec activité, et que leur produit excède, plus que du double, les prix d'estimation.

Insertion au bulletin, et le renvoi des états qu'ils adressent, au comité des domaines (1).

a

L'agent national près le district de Senlis annonce qu'un bien estimé 28 587 liv., a été vendu 99 825 liv.; un autre, estimé 3 040 liv., a été vendu 60 970 liv. (2).

b

L'agent national près le district de Montdidier annonce que des biens d'émigrés, estimés 93 272 liv. 10 sols, ont été vendus 146 150 liv.; il observe que des domaines nationaux estimés 60 421 liv. 7 sols 11 den., ont été vendus 121 150 liv. (3).

c

L'agent national près le district de Mirande annonce que plusieurs domaines d'émigrés, estimés 380 119 liv. 12 s., ont été vendus 676 209 liv. 10 sols (4).

d

[L'agent nat., au présid de la Conv.; Barjols, 23 germ. II] (5).

« Citoyen président,

La vente des biens des émigrés dans ce district continue avec la plus grande activité :

Dans chaque décade, 2 ou 3 séances sont employées à des adjudications définitives.

Des terrements considérables sont divisés : au lieu de quelques grands propriétaires, grands aristocrates, nous aurons beaucoup de braves sans-culottes possesseurs des biens de nos ennemis. La vente a commencé le 11 frimaire.

Le prix des ventes jusque aujourd'hui est de 806,570 liv. Le montant de l'estimation n'était que de 325 079 liv.

L'administration de district suivra avec zèle les ventes qui restent à faire. Je présume qu'elles monteront à près de 2 millions ».

RICARD.

e

L'agent national du district de Decize annonce à la Convention qu'un domaine dépendant de l'émigré Vogué, divisé en 14 lots, estimé 10 174 liv., a été vendu 40 290 liv. (6).

(1) P.V., XXXVI, 157. Bⁿ, 10 flor. (1^{er} suppl^t et 11 flor. (1^{er} suppl^t).

(2) Débats, n° 590, p. 164.

(3) Débats, n° 590, p. 164; J. Sablier, n° 1284.

(4) Débats, n° 590, p. 164.

(5) C 302, pl. 1094, p. 16; Débats, n° 590, p. 163. Dép^{nt} du Var.

(6) Débats, n° 590, p. 163.

f

L'agent national près le district d'Épernay instruit la Convention que pendant le cours de germinal, il a été prononcé 408 adjudications; les biens adjugés étoient évalués 435 225 liv.; ils ont été vendus 1 094 531 liv.

Dans les mois précédens, il a été prononcé 825 adjudications, qui, sur l'estimation de 453 678 liv., ont produit 1 088 639 liv. (1).

g

Les administrateurs du district de Niort annoncent que dans ce district la vente des biens des émigrés s'élève, pour ce mois, à 479 220 liv., sur une estimation de 164 511 liv. (2).

3

Les administrateurs du département de la police font passer l'état des détenus, qui, à l'époque du 7 floréal, s'élève à 6,885.

Insertion au bulletin (3).

[Commune de Paris, 8 flor. II; Etat des détenus au 7 flor.] (4).

Conciergerie	733
Grande-Force	317
Petite-Force	10
Irlandois, rue du Cheval-Vert	258
Sainte-Pélagie	303
Madelonnettes	49
Montprin, rue Notre-Dame-des-Champs	109
Abbaye	873
Bicêtre	524
A la Salpêtrière	184
Chambres d'arrêt, à la Mairie	33
Fermes	657
Luxembourg	501
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	49
Brunet, rue de Buffon	206
Les Picpus, fauxbourg St-Antoine	122
Réfectoire de l'abbaye	47
Les Anglois, rue Saint-Victor	140
Caserne des Petits Pères	35
Les Angloises, rue Saint-Victor	119
Picquenot, rue et à Bercy	97
Les Angloises, rue de Loursine	358
Caserne rue de Vaugirard	72
Les Carmes, rue de Vaugirard	41
Les Angloises, fauxbourg St-Antoine	102
Coignard, à Picpus n° 6	673
Saint Lazare, fauxbourg Saint-Lazare ..	29
Saint Lazare, fauxbourg Saint-Lazare ..	30
Mahay, rue du Chemin-vert	100
Maison, rue St-Antoine	114
La Chapelle, rue de la Folie Renaud	
Belhomme, rue Charonne, n° 70	
Bénédictins anglois, rue de l'Observatoire	
Total Général	6885

(1) Débats, n° 590, p. 163; J. Perlet, n° 588.

(2) Débats, n° 590, p. 164.

(3) P.V., XXXVI, 158. Bⁿ, 8 flor.

(4) C 302, pl. 1094, p. 18. Signé QUENEL, LEHÈBRE.